

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 à 20h00 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Serge CHABOT,	conseiller;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal adjoint
Gilles TÉTREAUULT	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

228-09-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

En Conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant :

10.1 Octroi – contrat de réfection de la rue de la Fabrique

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

229-09-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal du 16 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

230-09-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	29 800,90 \$	C2100289 à C2100296
	3 669,32 \$	L2100097 à L2100108
	228,36 \$	V0300721
Comptes à payer	30 752,57 \$	C2100297 à C2100316
	7 659,69 \$	L2100109 à L2100113
Salaires payés	17 439,94 \$	D2100277 à D210314

Adoptée à l'unanimité

231-09-2021 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois d'août 2021 aux membres du conseil.

232-09-2021 **2.6 Règlement no 348-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c.T-11.001)* prévoit que le conseil de la municipalité peut par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité;

Attendu que le conseil quand qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel tarif soit adopté;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 16 août 2021;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 348-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

233-09-2021 **2.7 Mandat architecte pour le pavillon des loisirs**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a pour projet la construction d'un pavillon des loisirs qui abritera un garage pour l'entreposage du tracteur et de la zamboni, une nouvelle bibliothèque, une salle servant d'observatoire pour la patinoire extérieure, des kiosques extérieurs pour le marché public, etc.;

Attendu que le conseil municipal a demandé des soumissions ainsi qu'un porte-folio à différentes firmes d'architectes;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Atelier A. Bellavance inc. pour la réalisation du concept préliminaire, des plans d'exécution détaillés, le suivi des soumissions et surveillance de chantier pour le nouveau pavillon des loisirs au coût de 21 500 \$, taxes en sus.

Qu'un membre du comité des Loisirs, ainsi que la coordonnatrice de la bibliothèque soient invités aux rencontres avec l'architecte afin de déterminer les différents besoins.

Adoptée à l'unanimité

234-09-2021 **2.8 Offres de services avocats**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a reçu plusieurs offres de services de firmes d'avocats;

Attendu que le conseil municipal a analysé les différentes offres de services offertes par les firmes d'avocats;

Attendu que le conseil municipal désire retenir les services d'une firme d'avocat pour l'année 2022;

Attendu que DHC avocats propose un service de consultations au montant de 400 \$ plus taxes par année;

Attendu que DHC avocats offre un taux horaire compétitif à 150 \$ de l'heure, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de DHC avocats pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

2.9 Avis de motion – Règlement no 349-2021 abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les jours fériés

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 349-2021 abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les jours fériés.
- Dépose, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* le projet de règlement no 349-2021 abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les jours fériés.

Ce règlement aura pour objet d'abroger le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les jours fériés. Ce règlement référerait à des dispositions législatives qui n'existent plus.

235-09-2021 **2.10 Modification à l'emprunt temporaire (TECQ)**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine possède un emprunt temporaire servant pour les travaux de la TECQ;

Attendu que l'emprunt temporaire actuel au montant de 582 851 \$ avait été obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

Attendu que l'emprunt temporaire actuel est au taux d'intérêt de 3,45 %;

Attendu qu'il y a lieu d'obtenir un emprunt temporaire actualisé pour la TECQ 2019-2023;

Attendu que le programme bonifié de la TECQ est au montant de 953 130 \$, mais qu'un montant de 235 448 \$ a déjà été reçu;

Attendu que Desjardins de la Rivière Noire offre un taux d'intérêt de 2,45 % pour l'emprunt temporaire qui servira pour la TECQ 2019-2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'obtention d'un emprunt temporaire au montant de 717 682 \$, servant pour la TECQ 2019-2023 portant un taux d'intérêt variable à 2,45 %.

Que le conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité

236-09-2021 **2.11 Nouvelle journée fériée – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**

Attendu que les employés réguliers, M. Daniel Richard et Mmes Jessica Robidoux et Heidi Bédard, ont dans leur contrat de travail une clause concernant l'ajout des fêtes proclamées par le gouvernement fédéral ou provincial ou par la Municipalité;

Attendu que le gouvernement fédéral a proclamé le 30 septembre comme étant une nouvelle journée fériée « Journée nationale de la vérité et de la réconciliation »;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal proclame la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme journée fériée pour les employés réguliers ayant une clause à ce titre dans leur contrat de travail, soit M. Daniel Richard et Mmes Jessica Robidoux et Heidi Bédard.

Adoptée à l'unanimité

2.12 Avis de motion – Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral.
- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral.

Ce règlement aura pour objet d'établir un tarif différent de celui du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux établi par le ministre responsable des Affaires municipales dans le cadre de l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

237-09-2021 **2.13 Augmentation de la marge de crédit courante**

Attendu que la Municipalité a divisé les sommes réservées pour les carrières et sablières dans un placement distinct du compte courant puisque les sommes réservées pour les carrières et sablières doivent être dépensées uniquement à cet effet;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine possède actuellement une marge de crédit courante au montant de 90 000 \$ afin d'assurer les transactions de fin d'année jusqu'à la réception des premiers versements des taxes de l'année suivante et des subventions à recevoir;

Attendu que la Municipalité a plusieurs projets mis de l'avant et que les sommes du surplus ne reflètent pas les sommes à l'encaisse vu les comptes et subventions à recevoir;

Attendu qu' il y a lieu d'augmenter la marge de crédit courante;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'augmentation de la marge de crédit courante au montant de 350 000 \$.

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine, tout document relatif à l'augmentation de ladite marge de crédit courante.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

238-09-2021 3.2 Membre de l'OMSC (sécurité civile)

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution no 230-10-2019 constituant son comité municipal de sécurité civile;

Attendu qu' il y a lieu de mettre à jour la liste des membres de l'OMSC (organisation municipale de la sécurité civile);

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme en tant que membres de l'OMSC les personnes suivantes :

**Fonction en situation
d'urgence**

Nom

Fonction habituelle

Maire	Jean-Marc Ménard	Maire
Coordonnatrice municipale de sécurité civile	Heidi Bédard	Directrice générale
Coordonnateur de site désigné : <ul style="list-style-type: none"> • pour le volet incendie • pour le volet sécurité publique • pour le volet travaux publics 	Jacques Leclair Gilles Tétreault	<ul style="list-style-type: none"> • Officier de garde • Directeur du service de police • Inspecteur municipal
Administration	Jessica Robidoux	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire-trésorière adjointe
Communication	Heidi Bedard	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice générale
Sécurité des personnes	Premiers répondants	<ul style="list-style-type: none"> • Pompier
Sécurité incendie	Jacques Leclair	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du service incendie
Services aux sinistrés	Ginette Fugère Rosalie Proulx	<ul style="list-style-type: none"> • Préposé à l'aménagement paysager • Coordinatrice bibliothèque
Services techniques	Gilles Tétreault Daniel Richard	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecteur municipal • Inspecteur municipal adjoint
Transports	Jacques Leclair	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur du service incendie

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Tétreault, inspecteur municipal et Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint font un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

239-09-2021 4.2 Octroi du contrat de déneigement

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé à un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres pour le contrat de déneigement 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues, s'établissant comme suit, taxes incluses:

TGBC Inc.	379 417,50 \$
-----------	---------------

Excavation L.G. Inc.	516 007,20 \$
Ferme Jean-François Martin Inc.	574 645,06 \$

Attendu que le plus bas soumissionnaire et jugé conforme;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement des chemins 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 au coût de 379 417,50 \$, taxes incluses à TGBC Inc.

D'autoriser M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de déneigement pour les saisons 2021 à 2024.

Adoptée à l'unanimité

240-09-2021 **4.3 Demande d'ajout d'un flash – intersection chemin Béthel et Route 222**

Attendu que le conseil municipal considère l'intersection du chemin Béthel et Route 222 comme très dangereuse;

Attendu que le conseil municipal souhaite que le Ministère des Transports du Québec intervienne au niveau de cette problématique;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un flash à l'intersection du chemin Béthel et de la Route 222.

Adoptée à l'unanimité

241-09-2021 **4.4 Asphaltage 1^{er} Rang Est**

Attendu que des travaux de changement d'un ponceau ont été réalisés dans le 1^{er} Rang Est;

Attendu qu'une partie de l'asphalte a dû être retirée pour l'exécution des travaux;

Attendu que le conseil municipal considère qu'il sera problématique de laisser le 1^{er} Rang Est lors du déneigement des chemins;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour asphaltier la partie du 1^{er} Rang Est où les travaux de changement d'un ponceau ont eu lieu;

Attendu que les sommes versées au fonds local des carrières et sablières doivent être utilisées à la réfection ou à l'entretien des voies publiques municipales par lesquelles

transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances;

Attendu que tous les chemins visés par les travaux à effectuer par la tournée des chemins sont susceptibles d'être utilisés par la circulation provenant des carrières et sablières;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat d'asphaltage soit octroyé à Asphalte Bernier inc. au coût de 5 389,65 \$, taxes en sus.

Que le montant des travaux effectués pour l'asphaltage ainsi que pour le changement de ponceau soit prélevé au fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

242-09-2021 **4.5 Embauche Ely Richard**

Attendu que des travaux ont été réalisés dans la Municipalité au courant du mois d'août dernier;

Attendu que les employés de voirie normalement appelés lors de travaux n'étaient pas disponibles et qu'il manquait un employé pour assurer la signalisation;

Attendu qu' une personne avait donné son nom sur la liste d'appel, mais que cette dernière ne trouvait pas le taux horaire satisfaisant;

Attendu que M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal a fait appel aux services de M. Ely Richard à titre d'aide voirie;

Attendu qu' il y a lieu d'informer le conseil municipal que M. Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint n'a nullement été impliqué dans cette décision;

Attendu qu' il y a lieu d'entériner l'embauche de M. Ely Richard;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve l'embauche occasionnelle de M. Ely Richard à titre d'aide voirie.

Qu'afin d'éviter tout malentendu, le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Heidi Bédard, responsable de l'appel des aides voirie par ancienneté lorsque nécessaire lorsque M. Daniel Richard sera nommé à titre d'inspecteur municipal.

Qu'un affichage soit effectué pour constituer une banque de noms pour des aides voirie.

Adoptée à l'unanimité

243-09-2021 **4.6 Déneigement des stationnements**

- Attendu que le conseil municipal doit prendre la décision d'accorder un contrat ou non à un entrepreneur pour le déneigement des stationnements;
- Attendu que le conseil municipal a fait le choix de louer un tracteur afin d'effectuer certains travaux de façon autonome;
- Attendu que le conseil municipal veut que ses stationnements soient déneigés par l'inspecteur municipal adjoint;
- Attendu que le conseil municipal fera l'acquisition d'un équipement pour l'épandage du sable et du sel;
- Attendu que le conseil municipal est conscient que le déneigement des stationnements, de la patinoire et des autres tâches pourrait occasionner un nombre d'heures de travail supplémentaires à l'inspecteur municipal adjoint;
- Attendu que le conseil municipal souhaite éviter une surcharge de travail à l'inspecteur municipal adjoint;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine prenne en charge le déneigement des ses bâtiments municipaux (hôtel de ville, rue et stationnement du centre communautaire, caserne incendie ainsi que le 647, 1^{er} Rang O.

Que le conseil municipal autorise que le déneigement des stationnements ou de la patinoire soit donné à un aide-voirie lorsque nécessaire.

Qu'une lettre de non-renouvellement soit expédiée à M. Tommy Grenier pour l'informer de la décision du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

244-09-2021 **4.7 Projet de déplacement des poteaux**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé au cours de l'année 2019 au surfacage des accotements d'une partie du 1^{er} Rang Ouest;
- Attendu que plusieurs poteaux appartenant à Hydro-Québec se situent dans l'emprise pavée du chemin public;
- Attendu que la circulation de gros véhicules de transport rend la circulation piétonnière périlleuse et que le déplacement des poteaux devient une nécessiter pour la sécurité et le bien-être des piétons dans le noyau villageois;
- Attendu que plusieurs des véhicules transitant sur le 1^{er} Rang sont susceptibles de transiter des substances provenant des carrières et sablières;
- Attendu qu' Hydro-Québec effectuera le déplacement des poteaux gratuitement, mais qu'il y a lieu de signer une entente;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte la proposition d'Hydro-Québec.

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de consentement des travaux et tout autre document relatif à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

245-09-2021 **4.8 Déplacement d'équipement - Bell**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé au cours de l'année 2019 au surfaçage des accotements d'une partie du 1^{er} Rang Ouest;

Attendu que plusieurs poteaux appartenant à Hydro-Québec se situent dans l'emprise pavée du chemin public;

Attendu que la circulation de gros véhicules de transport rend la circulation piétonnière périlleuse et que le déplacement des poteaux devient une nécessité pour la sécurité et le bien-être des piétons dans le noyau villageois;

Attendu que plusieurs des véhicules transitant sur le 1^{er} Rang sont susceptibles de transiter des substances provenant des carrières et sablières;

Attendu que la Municipalité doit effectuer une demande de déplacement de réseau à tous les fournisseurs qui utilisent ces poteaux pour ne pas nuire à la circulation du public;

Attendu que Bell Canada estime les frais de déplacement de son réseau à 41 368,57 \$, taxes en sus;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte la proposition de Bell Canada dans le but de procéder au déplacement de son réseau sur une partie du 1^{er} Rang Ouest.

Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer le contrat de consentement des travaux et tout autre document relatif nécessaire au projet.

Que les sommes payées dans le cadre de ce contrat soient prélevées à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

246-09-2021 **4.9 Déplacement d'équipement - CoopTel**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé au cours de l'année 2019 au surfacage des accotements d'une partie du 1^{er} Rang Ouest;
- Attendu que plusieurs poteaux appartenant à Hydro-Québec se situent dans l'emprise pavée du chemin public;
- Attendu que la circulation de gros véhicules de transport rend la circulation piétonnière périlleuse et que le déplacement des poteaux devient une nécessité pour la sécurité et le bien-être des piétons dans le noyau villageois;
- Attendu que plusieurs des véhicules transitant sur le 1^{er} Rang sont susceptibles de transiter des substances provenant des carrières et sablières;
- Attendu que la Municipalité doit effectuer une demande de déplacement de réseau à tous les fournisseurs qui utilisent ces poteaux pour ne pas nuire à la circulation du public;
- Attendu que Cooptel estime les frais de déplacement de son réseau à 7 200 \$, taxes en sus de main-d'œuvre et de menace réseau et que ceci n'inclut pas les frais pour les coûts des autres fournisseurs de services (applicables si nécessaire);

En conséquence,
 Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
 Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte la proposition de CoopTel dans le but de procéder au déplacement de son réseau sur une partie du 1^{er} Rang Ouest.

Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer le contrat de consentement des travaux et tout autre document relatif nécessaire au projet.

Que les sommes payées dans le cadre de ce contrat soient prélevées à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

247-09-2021 **4.10 Appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

- Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;
- Attendu que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;
- Attendu que dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat

de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

Attendu qu' Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « contrat »);

Attendu que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Sainte-Christine doit conclure une entente avec la FQM;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

Attendu que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Christine pour que cette dernière puisse adhérer au contrat;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

Que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat.

Que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres.

Que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Gilbert Grenier n'ayant pu assister à la réunion de la Régie aucun compte rendu n'est effectué.

248-09-2021 5.2 Semaine de réduction des déchets

Attendu que l'édition 2021 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera du 23 au 31 octobre;

Attendu que la Régie juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Attendu qu'il est primordial de poursuivre nos efforts de sensibilisation et d'information auprès de la population relativement à l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine proclame la semaine du 23 au 31 octobre 2021 « La Semaine québécoise de réduction des déchets ».

D'inviter tous les citoyens de la Municipalité à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du comité MADA et du Marché public

Mme Francine Tremblay fait un compte rendu concernant les activités de MADA.

M. Alain Clément, conseiller responsable du Marché d'ici Ste-Christine fait un compte rendu des activités tenues au marché public.

249-09-2021 **6.2 Disposition des anciens bancs**

Attendu que l'ancien chalet des patineurs situé derrière l'hôtel de ville a fait l'objet d'une rénovation afin qu'elle serve désormais comme entrepôt;

Attendu que les bancs servant pour les patineurs ont été enlevés et ne sont plus utiles;

Attendu que le Marché d'Ici aurait une utilité pour ces bancs;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la donation de ces bancs au Marché d'Ici.

Adoptée à l'unanimité

250-09-2021 **6.3 Projet Marché d'Ici**

- Attendu que la Table Intersectorielle régionale de la Montérégie a octroyé à la MRC d'Acton un montant de 10 000 \$ pour la mise en place d'un Marché public dans la Municipalité de Sainte-Christine;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a été retenue en raison de son statut de « désert alimentaire », c'est-à-dire qu'elle ne possède ni d'épicerie ni de restaurant;
- Attendu que le Marché a débuté ses opérations à l'été 2020 et a rapidement obtenu l'appui des citoyens de la Municipalité, des citoyens des municipalités de la région, ainsi que des marchands;
- Attendu que le Marché se déroule sur une période de 15 semaines, soit de la fin juin à la fin septembre;
- Attendu que le Marché réunit une clientèle hebdomadaire d'environ 150 personnes en 2021, comparativement à 80 à l'été 2020;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite poursuivre l'offre des produits à ses résidents sur une période plus longue, soit jusqu'à la fin du mois de décembre, et ce, sur une base de 4 à 5 jours par semaine;
- Attendu que les clients de la Municipalité ont déjà manifesté cette intention dans un récent sondage effectué dans la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés);
- Attendu que la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ) présente le programme Mes achats à quelques pas;
- Attendu que ce programme se veut un soutien financier pour la campagne « Achetons local »;
- Attendu que le programme « Mes achats à quelques pas », faciliterait la réalisation d'une nouvelle initiative communautaire;

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot.
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Alain Cément, conseiller municipal a déposé le projet dans le cadre du Programme Mes achats à quelques pas.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion – Règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.
- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement aura pour objet de créer un programme visant à encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine.

251-09-2021 **7.2 Service d'inspection en bâtiments**

Attendu que la MRC d'Acton connaît l'intention de renouvellement des différentes municipalités incluses dans le Service régional d'inspection afin de planifier l'année 2022;

Attendu que la MRC d'Acton veut connaître l'avis de chacune des municipalités sur certains points;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine renouvelle l'entente de Service d'inspection régional de la MRC d'Acton.

Que la Municipalité de Sainte-Christine informe la MRC d'Acton qu'elle souhaite, si possible, obtenir deux (2) jours de service afin d'assurer la continuité de son programme de mise aux normes des installations septiques.

Que dans la considération de la continuation à deux (2) journées par semaine, la Municipalité de Sainte-Christine souhaite augmenter l'efficacité du service d'inspection par la création de différents documents de référence, outils de gestion interne, etc. afin que le service soit parfaitement optimisé en prévision d'un retour d'un nombre de journées à la normale.

Adoptée à l'unanimité

252-09-2021 **7.3 Modification au schéma de la MRC d'Acton**

Attendu que le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC d'Acton, tel qu'édicte par le règlement 2000-10, est entrée en vigueur le 15 décembre 2000;

Attendu que la résolution numéro 182- 05- 2021 de la municipalité date ne demande à la MRC de modifier son afin d'exclure les lots numéro 1 959 997, 1 957 761 et 1 959 995 des territoires à urbaniser avec deux (2) services;

Attendu qu'un des objectifs généraux prévus au SAR et d'optimiser l'occupation des zones industrielles existantes, pourvu d'équipements et d'infrastructures à Acton Vale, Roxton Falls et Upton;

- Attendu qu' une identification au SAR de secteurs à urbaniser avec un ou deux services doit assurer une la rentabilité des équipements et infrastructures en place ou projetés d'aqueduc et d'égout;
- Attendu que dans le but de favoriser la d'identification des espaces de développement disponibles en extension du cadre bâti existant est situé à l'intérieur des périmètres d'urbanisation virgule la présence d'un ou deux services (aqueduc, égout) est exigé par le SAR dans certaines parties du territoire ou ses services sont existants où projetés;
- Attendu que le terrain formé des lots numéros 1 959 997, 1 957 761 et 1 959 995 fait partie d'un secteur où la présence de deux services est exigées par le SAR;
- Attendu que les infrastructures d'aqueduc et d'égout ne sont plus projetées dans ce secteur, entre autres en raison des investissements majeurs requis pour le prolongement des infrastructures et la modification de l'usine de filtration;
- Attendu que des entreprises locales seraient intéressées à acquérir et à utiliser la totalité de la superficie visée sans requérir de services d'aqueduc ou d'égout;
- Attendu que le comité d'aménagement de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de donner suite favorablement à la demande de modification du SAR de la Municipalité d'Upton;
- Attendu que le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton édicté par le règlement numéro 2000- 10, afin de recevoir la limite des territoires à urbaniser avec 2 services a été transmis aux municipalités de la MRC;
- Attendu qu' en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut, dans les 45 jours qui suivent la transmission des documents, donner son avis sur ceux-ci;

En conséquence,
 Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
 Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la limite des territoires à urbaniser avec deux services.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Francine Tremblay fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault, n'a aucun compte rendu à effectuer concernant le soccer mineur.

8.2 Réponse du Fonds Agri Esprit- sentiers pédestres

Une réponse a été reçue du Fonds Agri Esprit suivant la demande de subvention déposée dans le cadre de ce fonds pour son projet d'aménagement d'un sentier pédestre sur le terrain des loisirs.

Malheureusement, le Fonds Agri Esprit n'est pas en mesure de financer notre projet pour le moment dû aux nombreuses demandes de qualité reçue cette année.

Une lettre sera envoyée au Fonds Agri Esprit accusant réception de leur réponse, mais demandant la raison du refus de la demande.

253-09-2021 **8.3 Éclairage terrains de pétanque et volleyball**

Attendu que les terrains de pétanque et volleyball n'ont plus d'éclairage dû à un bris;

Attendu qu' il y a lieu de voir à la réparation de l'éclairage;

Attendu qu' une soumission a été demandée à S. Duclos Électrique Enr.;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie les travaux de réparation de l'éclairage à S. Duclos Électrique Enr. au montant de 729,90 \$, taxes en sus pour le changement d'une lumière.

Que la Municipalité demande à S. Duclos Électrique Enr. l'ajout d'une deuxième lumière au DEL pour les terrains de volleyball et de pétanque.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

254-09-2021 **10.1 Octroi – contrat de réfection de la rue de la Fabrique**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé à Excavation L.G. Inc. une soumission pour la réfection de la rue de la Fabrique selon les plans et devis préparés par l'ingénieur;

Attendu que la soumission s'élève à 31 543 \$, taxes en sus.

En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Chabot,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat de réfection de la rue de la Fabrique soit octroyé à Excavation L.G. Inc au montant de 31 543 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal octroie également les travaux de drainage de l'hôtel de ville à Excavation L.G. Inc. qui seront facturés en sus.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi une période de questions doit être accordée au public. Le maire invite donc les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

255-09-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h35.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire